



Maladie professionnelle et salaire

Par **sohan**, le **09/12/2008** à **15:47**

bonjour,

mon mari va bientôt subir une opération (rupture du tendon à l'épaule) qui sera suivi d'un arrêt de travail d'au moins 6 mois et cette pathologie sera peut être reconnu comme maladie professionnelle. nous nous posons beaucoup de questions:

-combien va-t-il toucher pendant l'arrêt de travail?

-et quelle sera la rémunération si sa pathologie est reconnue maladie professionnelle? (par rapport à son salaire actuel)

merci par avance pour vos réponses, nous sommes inquiets.